

## PROJET PV du conseil de l'UFR SVTE du 15 janvier 2015 à 13h45

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI, M. DECONINCK, M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. DECONNINCK jusqu'à 16h20 puis présent), M. GUZZO, M. WIPF (procuration à M. DER).

- *Absents :*

M. BOLLACHE, MME CHLUBA, M. DEMARQUOY.

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT (procuration à M. RIALLAND), M. ANDROLETTI, M. BELLENGER, M. LEVEQUE, M. MOREAU (procuration à M. SAUCEDE), M. PICHON (à partir de 15h35), MME PRUDENT, M. RIALLAND, M. SAUCEDE.

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME GAETAN, M. LOQUIN, MME EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN.

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. EFLIGENIR, MME CARDINI, M. COLLIN, MME SUZIALUK, M. LOURENCO, MME COLLIN (procuration M. EFLINGER).

- *Absent:*

M. LEGAULT.



- **Informations du directeur**

- **Consignes reçues dans le cadre du plan Vigipirate**

Le Directeur d'UFR informe le conseil d'une réactivation du plan Vigipirate. L'université demande à ce que toute manifestation soit communiquée en central ainsi que tout événement susceptible d'avoir une incidence sur la sécurité.

MME CLERGET indique avoir interrogé les associations étudiantes et les directeurs de laboratoires pour connaître les manifestations publiques prévues d'ici à la fin de l'année universitaire.

Le Directeur d'UFR demande à ce que le courrier de l'uB soit transmis à tous les enseignants-chercheurs et personnels BIATSS de l'UFR.

- **Distinction de M. Jean-François DECONINCK par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (prix Adolphe Wetrems)**

Le Directeur d'UFR a appris, via le site de l'uB, que M. DECONINCK avait reçu, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, le prix Adolphe Wetrems, couronnant ses travaux menés depuis une trentaine d'années dans le domaine de la sédimentologie des argiles et de la paléoclimatologie. Le Directeur de l'UFR lui transmet ses plus chaleureuses félicitations au nom du conseil.

- **Compte rendu de la réunion de la CDUS (Conférence des Directeurs d'UFR scientifiques) du 18/12/2014**

- ***Appel à projet « nouvelles technologies »***

Un questionnement s'est fait jour au sein de la CDUS au sujet du grand appel à projet national sur les nouvelles technologies (MOOC). La CDUS se propose de faire une demande regroupant toutes les UFR scientifiques mais les différences semblent trop grandes entre les UFR pour mener ce type de projet à son terme.

- ***Réflexion sur la sélection en M1 et M2***

Une discussion a eu lieu sur la sélection (ou pas) en M1 et en M2 avec mise en commun des expériences respectives, très diverses, selon les universités. L'uB est proche du système de Lyon. Ce tour de table a fait apparaître des divergences de pratiques en fonction des spécificités, les mathématiques se distinguant souvent du groupe des domaines chimie/physique/biologie. La CDUS sera invitée à participer à la réflexion sur ce thème ultérieurement, c'est pourquoi des commissions de réflexion se mettent en place.

- **Mise en place d'un groupe de travail « formation des enseignants » dans le cadre de la mise en place de l'ESPE.**

La CDUS met en place un groupe de travail sur la formation des enseignants à partir des différents problèmes apparus dans le fonctionnement des ESPE, notamment en ce qui concerne les enseignements disciplinaires compte tenu de la portion congrue réservée à ceux-ci, et les stages recherche programmés en M2. MME SALVADORI fera partie de cette commission où elle représentera l'UFR SVTE.

- **Participation de la CDUS à la journée SNESUP du 20.11.2015**

Le 20/11/15 se tiendra la journée nationale du SNESUP ; La CDUS participera à ce colloque sur le thème « sortir de l'austérité ».

- **Compte rendu de la Conférence des Directeurs de composantes du 8/01/2015**

La réunion du 08/01/15 a été très brève en raison des événements récents.

- **Projet i-site**

Le projet e-site, qui est complet, sera présenté le 19 janvier au CA de l'université.

- **COMUE**

L'ENSAM sera membre invitée de la COMUE. Dans le cas du rapprochement uB/UFC, il est prévu en 2016 la mise en place d'un BQR (=Bonus Qualité Recherche) commun, avec disparition des BQR spécifiques aux deux universités.

- **ADE Campus**

Une présentation du logiciel « ADE campus » a été faite, lequel devrait être déployé dans toutes les composantes de l'université prochainement, ce qui permettra d'avoir une base d'emplois du temps en ligne pour toute la communauté. Des extensions d'utilisation sont envisagées sur téléphone portable ou tablette.

M. LEVEQUE demande si une visibilité de l'extérieur sera possible sur cette nouvelle version.

Le Directeur de l'UFR répond que chaque intervenant dans une filière aura un accès aux emplois du temps. Les intervenants pourront saisir directement des absences et ces informations seront accessibles aux scolarités. L'outil permettra aussi des statistiques sur l'utilisation des salles.

- **Ouverture département « génie civil » à Auxerre**

Autre information diffusée lors de cette CDC : l'ouverture d'un département « Génie Civil » sur le site d'Auxerre.

– **Compte rendu de la réunion relative à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique du 13.01.2015**

Le Directeur de l'UFR explique qu'une nouvelle procédure doit être mise en place suite à la publication d'un décret le 07/11/2012. L'entrée en vigueur complète est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette réforme se traduira par une gestion par grandes masses et globale, avec pour objectif de gérer au mieux les finances publiques, avec des possibilités de glissements de crédits entre ces grandes masses. Certains établissements de l'Etat sont déjà passés à ce nouveau mode de gestion, notamment les EPLE. Nous sommes en phase de réorganisation, ce qui va bouleverser la gestion par l'université et les composantes. La question du lien pédagogie et recherche est posée et les décisions doivent se prendre vite.

M. FAIVRE, qui a représenté le directeur d'UFR à cette réunion organisée par la gouvernance, explique que nous sommes dans un processus d'optimisation et de fluidification de la gestion financière. Des propositions ont été émises, par exemple la création d'une unité « Recherche » et d'une unité « Formation », pour gérer séparément ces budgets ou bien la création d'unités par grands domaines de recherche dans lesquelles il faudrait caler les formations. Fin janvier, le mode d'organisation devra être défini, donc une deuxième réunion des directeurs de composantes et de laboratoires est programmée, au cours de laquelle on pourrait faire des contre-propositions. Il n'y aura pas possibilité de revenir en arrière une fois la décision prise, ce qui peut s'avérer problématique selon lui. Des personnels seront affectés dans les nouveaux centres de services partagés, selon des modalités qui ne sont pas encore définies mais ce ne sera pas neutre pour les UFR.

M.GUZZO ajoute que le dossier est extrêmement complexe.

Le Directeur d'UFR ajoute que le dossier a déjà été présenté une fois aux directeurs de composantes et de laboratoires, ce qui peut expliquer l'assiduité faible à cette réunion du 13 janvier.

– **Compte rendu de la réunion avec le Directeur du SEFCA du 06.01.2015**

Le Directeur de l'UFR rend compte d'une réunion qui s'est tenue à l'UFR avec la direction du SEFCA. Le SEFCA (précédemment SUFCOB) a un nouveau directeur qui redéfinit la politique et le rôle du service. De nouveaux statuts ont été adoptés en juillet 2014, avec un nouveau mode de fonctionnement validé par le CA.

Le Directeur du SEFCA souhaite que son service se détache de la gestion administrative pour se recentrer sur un appui aux composantes pour la recherche de partenaires et la promotion de la formation continue. Les pratiques actuelles sont très hétérogènes actuellement selon les composantes. Dans le futur, se posera la question des inscriptions administratives des stagiaires de formation continue, lesquelles pourraient être recentrées dans les UFR, pour une meilleure lisibilité. Le rôle des personnels du SEFCA sera surtout le montage de dossiers, la promotion des formations, la réalisation de catalogues, la tenue d'un gros site dédié à la formation continue, la communication, la recherche de financements.

L'échéancier de reversement des crédits par le SEFCA a également été évoqué : 50% en février, 30 % en mai, 10% en juillet, le solde étant versé l'année suivante au vu des résultats réels. Une nouvelle information a été donnée : on peut ne pas demander le versement intégral, de façon à faciliter le report des crédits sur 3 ans.

Le directeur d'UFR souhaiterait organiser des séquences thématiques pour mobiliser des entreprises sur des formations courtes ouvertes aux étudiants et aux salariés, au sein de nos formations. Il propose que la commission de la pédagogie de l'UFR crée un petit groupe de travail qui soit en liaison directe avec le SEFCA sur le thème de la formation continue.

M.FAIVRE, responsable de cette commission, se dit intéressé par cette nouvelle mission. Les responsables de filières ou d'UE doivent savoir si leurs enseignements peuvent intéresser le monde professionnel. Un groupe de travail pourrait en effet travailler sur ce recensement et l'organisation de ces formations courtes.

Le directeur d'UFR précise que ce n'est pas sur l'UE entière que porterait la formation mais sur un enseignement dispensé au sein de l'UE.

M. SAUCEDE pense qu'il faut mener une réflexion pour permettre à des personnes en emploi, travaillant 35 heures par semaine, de suivre, par exemple sur plusieurs années, des formations universitaires. Les entreprises seraient également en recherche, pour leurs employés, de formations très techniques et très courtes.

M.FAIVRE donne un exemple : un salarié suivrait l'intégralité de la formation en 3 ans, ce qui nécessiterait bien sûr des aménagements.

M. LEVEQUE demande si les DU ne répondent pas à ces objectifs. Collégalement, il est reconnu que oui, dans certains cas, et pas dans d'autres, par exemple pour des demandes très pointues, courtes et très ponctuelles.

M.ANDREOLETTI signale que les entreprises ne veulent plus que les salariés passent des semaines en formation.

M.GUZZO pense que des ateliers d'une demi-journée ou d'une journée peuvent être mis en place mais il faut une démarche de communication auprès des entreprises.

Le directeur d'UFR répond que les enseignants-chercheurs ne peuvent pas effectuer cette prospection, il faut que le SEFCA s'en charge.

M.RIALLAND précise que ces formations courtes existent déjà pour les enseignants des lycées et collèges.

MME GERMAIN souligne que VITAGORA peut faire le lien avec les industriels. Les besoins de ceux-ci peuvent être rapprochés des modules existants, sachant que les attentes sont assez différentes entre formations courtes et DU.

M.FAIVRE ajoute que trois niveaux de formations peuvent intéresser le monde professionnel : les D.U, les formations flash et les formations complètes.

Le directeur d'UFR précise qu'il n'existe pas de cursus complet M1/M2 en formation continue à l'UFR. M. BELLENGER demande si le SEFCA a les moyens humains pour mener de telles campagnes de communication et s'il a la connaissance des maquettes des diplômes pour les « vendre » au monde du travail.

Le directeur d'UFR répond qu'en matière RH, le SEFCA veut se donner les moyens. Il devra y avoir de sa part une appropriation des formations de l'UFR, ainsi que la connaissance du monde professionnel et des débouchés.

M.GUZZO, qui a assisté à une présentation du nouveau fonctionnement du SEFCA, a modulé les propos tenus par son directeur car des liens sont déjà tissés par les responsables de formations avec les entreprises qui font appel à la formation continue et il ne faudrait pas risquer de perdre le lien en changeant d'interlocuteur.

▪ **Questions statutaires**

Des votes à bulletins secrets sont organisés pour les scrutins suivants :

- **Bureau de l'UFR : élection d'un représentant des étudiants : Julie COLLIN**
  - ✓ **31 pour, 1 blanc**
  
- **Conseil du Département Licence : élection de 2 étudiants du cycle Licence élus au conseil d'UFR**
  - ✓ **Laure CARDINI : 31 pour, 1 blanc**
  - ✓ **Thibaut EFLIGENIR : 31 pour, 1 blanc**
  
- **Commission de l'enseignement :**

Élection d'un étudiant élu au conseil du département Licence : Thibaut EFLIGENIR :

✓ **31 pour, 1 blanc**

Élection d'un étudiant élu au conseil du département ETEC : pas de candidat

- **Commission de la communication : élection de 2 étudiants (1 candidate) : Laure CARDINI :**
  - ✓ **31 pour, 1 blanc**
  
- **Commission des Relations internationales : élection de 3 étudiants (2 candidats)**
  - ✓ **Laure CARDINI : 31 pour, 1 blanc**
  - ✓ **Thibaut EFLIGENIR : 31 pour, 1 blanc**
  
- **Commission des locaux : élection d'un étudiant :**
  - ✓ **Thibaut EFLIGENIR : 31 pour, 1 blanc**

- **Questions financières**

- **Information sur les effectifs pris en compte pour le calcul de la dotation du M2 AMAQ**

Le Directeur d'UFR rappelle que le conseil avait pris en compte, lors du vote du budget initial, les seuls effectifs du parcours MAAA pour la dotation allouée au M2 AMAQ. Or, après relecture de la convention avec Agrosup, il s'avère que l'UFR SVTE a en charge la gestion financière des deux parcours. La dotation du M2 AMAQ sera donc revue ainsi que, en conséquence, les dotations allouées à chacune des formations de l'UFR. Les mêmes modes de calcul que l'année précédente seront donc appliqués.

- **Adoption des tarifs de location de locaux**

Le Directeur d'UFR explique que lors du dernier CA de l'uB, la procédure de mise à disposition de locaux, à titre onéreux ou gracieux, a été votée à l'unanimité. Par suite, il y a lieu d'adopter au niveau de l'UFR des tarifs applicables aux demandeurs extérieurs. Bénéficiaires de la gratuité : les associations labellisées par l'uB, le Rectorat, le SEFCA pour les formations diplômantes, l'UTB, les composantes de l'uB pour leurs activités d'enseignement, les étudiants pour leurs soutenances de thèses, les personnels (par exemple conférences).

Les EPST (CNRS, INRA...) qui sont signataires d'une convention avec l'uB se réfèrent à celle-ci ; La gratuité s'applique s'il y a réciprocité sur ce point, sauf gratuité accordée expressément par le Président ou le directeur d'UFR de façon ponctuelle, pour des motifs d'intérêt général.

Une convention devra être signée à chaque demande d'occupation, que celle-ci soit gracieuse ou payante, ce qui va nécessiter une gestion assez lourde administrativement. Base minimale : 0,33 € par m<sup>2</sup> pour 4 heures, avec un minimum de 5 € par demi-journée pour un vidéoprojecteur, 30 € pour la visioconférence, en plus de la location de la salle.

Une proposition a été étudiée par la commission des locaux et est présentée aux membres du conseil. A noter : le tarif de l'assistance technique pour l'usage des installations audiovisuelles n'apparaît pas dans le tableau adressé aux membres du conseil et doit être défini. L'uB prend 40 % des sommes perçues ou 25%, selon que la demande est instruite en central ou par l'UFR.

Sur proposition de M. CHERKAOUI-MALKI et de M. ANDREOLETTI, les salles de laboratoires et de TP pourraient être ajoutées à ce tableau pour éventuellement accueillir des formations courtes ciblées.

M. ROLLIN pense que, dans les salles spécifiques, il est indispensable de prévoir aussi une prestation technique pour accompagner les utilisateurs dans le maniement du matériel de la salle, pour éviter toute dégradation ou mauvaise manipulation.

MME ABED-VIEILLARD explique que cette procédure de tarification fait suite à la demande de la Cour des Comptes, qui souhaite une valorisation du patrimoine de l'Etat et de ses établissements. Elle souligne la lourdeur du processus, puisqu'un état des lieux doit être fait avant la location, puis après, et il faut en effet envisager la présence, selon la demande, d'un personnel formé, moyennant une prestation de service.

M. RIALLAND pense que la location des salles de TP ne doit pas pouvoir être envisagée sans un personnel compétent accompagnant.



M. ROLLIN souligne également que le personnel encadrant sollicité pourrait ne pas être disponible au moment demandé, le samedi par exemple.

Le directeur de l'UFR acquiesce à ces contraintes et répond que, par prudence, il conviendrait peut-être de se limiter à de la location sans prestation dans un premier temps.

M. ANDREOLETTI évoque la communication sur la possibilité de location des locaux. D'où doit-elle venir, de l'UFR ou plus probablement des services centraux ?

Le directeur d'UFR pense que la location sera probablement plus la conséquence d'une demande que d'une politique d'offre de location, qui n'est pas une mission première de l'enseignement supérieur.

MME ABED-VIEILLARD propose de voter en l'état le tableau proposé, puis de disposer, éventuellement en plus, d'un référentiel de matériel à proposer à la prestation, en supplément.

Le directeur d'UFR pense que la situation ne risque de se présenter que très rarement.

M. RIALLAND se dit opposé à la proposition d'offrir à la location des salles de TP, en raison des conséquences de cette occupation (déchets, encadrement, etc).

MME EVROT-CARRICAN rappelle que ce sera une procédure assez lourde administrativement pour l'UFR.

Le Directeur d'UFR propose un vote sur le tableau en l'état, avec ajout de l'assistance technique audiovisuelle pour un montant de 100 € :

✓ **30 pour, 3 abstentions**

– **Tarifs et budget du colloque « l'art provincial romain » (UMR ArtéHis)**

✓ **Unanimité (33 pour)**

Inscription : 80 €, étudiants : 55 €  
35 025 € de budget total (du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2015)

✓ **Unanimité (33 pour)**

– **Demande de subvention de la Corpo Bio (Journées « Perspectives d'avenir »)**

Le directeur d'UFR invite Julie COLLIN, étudiante organisatrice du projet, en visioconférence, à présenter le projet pour 2015.

Julie COLLIN explique que la version 2015 s'étale sur une semaine pour avoir plus de temps pour les conférences, questions, tables rondes (du 2 au 6 février cette année). Le carnet d'adresse existait déjà et a été réutilisé. Des expositions seront présentées. Une conférence de MME MILLOT, enseignant-

chercheur à l'UFR sciences et techniques, se tiendra le mardi, sur les nanoparticules appliquées à la santé, notamment le cancer.

Le mercredi, c'est la Journée Portes Ouvertes de l'uB, il a fallu s'adapter et la consacrer aux tables rondes, dont une série dédiée aux lycéens. Le jeudi se tiendra un forum professionnel, dans le hall, où les étudiants pourront venir poser leurs questions aux entreprises, laboratoires, etc. 12 professionnels ont confirmé leur présence, 5 réponses sont encore en attente. Le jeudi après-midi, sont prévus également des ateliers animés par le PFVU : CV, lettre de motivation, recherche de stage.

La soirée de gala aura lieu le vendredi soir aux Hospices de Beaune, pour attirer des enseignants lors de cette soirée.

M. ROLLIN s'oppose au versement d'une subvention, car il trouve anormal que 75 % du budget soit dédié au gala et non à l'objet principal de la manifestation.

MME COLLIN explique que cette manifestation demande un gros investissement en temps et en travail et que 50 % du budget du gala est déjà financé par les étudiants qui s'y inscrivent. En réponse à une question du directeur d'UFR, elle explique que les collectivités territoriales n'ont pas été sollicitées cette année, car les années précédentes, de gros dossiers avaient été montés dans ce but, en vain. Une grosse partie du budget est dédiée à la semaine de manifestations, pour laquelle 60 professionnels ont été contactés. Cette manifestation va faire rayonner notre UFR, son soutien est une condition nécessaire pour la pérenniser. Les dépenses de communication et d'impression sont très élevées, elle-même s'investit beaucoup sans être rémunérée. Elle sollicite la même subvention que l'année dernière, à savoir 500 €.

M.LEVEQUE va solliciter l'association de géologie pour qu'elle participe à la préparation de cet événement.

M.COLLIN indique que le président de l'association s'en occupe ; quelques entreprises avaient été contactées mais la réponse a été négative.

M. SAUCEDE pense que l'an prochain, l'association devrait se faire aider pour demander des subventions aux collectivités territoriales. Celles-ci sont tellement sollicitées qu'elles ne répondent plus aux demandes individuelles de celles-ci.

M.ROLLIN ajoute que le conseil régional finance le FSDIE de manière importante, pour ne pas avoir à traiter les demandes individuelles.

Le directeur d'UFR propose le versement d'une subvention de 500 €, comme en 2014 :

✓ **29 pour, 3 abstentions, 1 contre**

– **Subvention d'organisation pour le concours « Faites de la Science »**

M.ANDREOLETTI formule la même demande que les années précédentes, 300 € par projet, à parité avec l'UFR Sciences et Techniques.

A ce jour, 5 projets ont été déposés, la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 16/01, contre 8 à 10 les années précédentes.

Le Directeur d'UFR propose la reconduction de la subvention votée en 2014 :

**300 € par projet, cofinancé avec l'UFR sciences et techniques**

✓ **Unanimité (33 pour)**

- **Détermination du taux de prélèvement appliqué par l'UFR sur les ressources de la formation continue**

Le Directeur d'UFR rappelle que le principe d'opérer un prélèvement sur les ressources de la formation continue a été adopté par le conseil d'UFR lors de sa dernière séance pour abonder le fonctionnement de l'UFR et des formations. Le sujet a été abordé avec le directeur du SEFCA, qui en comparant avec les autres composantes et au niveau national, a indiqué qu'un montant de l'ordre de 10 % de prélèvement de l'UFR sur les ressources de la formation continue était correct. C'est ce qui est proposé au vote des membres du conseil.

✓ **Unanimité (33 pour)**

- **Questions pédagogiques**

- **Journées « Perspectives d'avenir » : vote sur demi-journées banalisées**

MME COLLIN rappelle que le 7 février 2014 avait été banalisé l'an dernier. Elle sollicite pour 2015 la banalisation du mardi à partir de 16 h, du mercredi à partir de 16 h et du jeudi après-midi pendant 2 h, la semaine du 2 au 6 février 2015.

M. PICHON explique qu'il ne sera pas possible de libérer les L1 toute la semaine, c'est ingérable au niveau des emplois du temps, mais il approuve l'ensemble du projet. Des solutions seront recherchées pour libérer les étudiants par tranches de 2 h chacun des jours de la manifestation, pour qu'ils puissent bénéficier des animations.

M. RIALLAND pense qu'il faudrait essayer de donner les dates dès décembre car il existe des contraintes de date et de salles.

MME COLLIN sollicite l'aide des enseignants, d'une part en parlant de l'événement aux étudiants et d'autre part, en l'insérant dans les emplois du temps.

Le Directeur d'UFR propose la délibération suivante :

**Vote sur demi-journées banalisées : mardi 3 février 2015 et mercredi 4 février 2015 à partir de 16 h 00 et, le jeudi 5 février, libération de tous les étudiants pendant 2 heures par rotation, entre 14 h et 18 h, dans la mesure du possible**

✓ **32 pour, 1 abstention**

#### – Point sur l'application E-candidat

MME THOMAS présente un point sur la campagne 2015 de candidatures dans les filières de l'UFR : E-candidat est lancé par les services centraux, avec comme nouveauté pour 2015, la possibilité d'inclure dans le dispositif les transferts d'étudiants entre universités, ou les validations d'acquis, pour les étudiants titulaires de BTS, de DUT, d'années validées de CPGE, les reçus-collés de PACES et souhaitant entrer en L2/L3 générale. L'UFR SVTE est la seule cette année à inclure toutes ses filières dans le dispositif, à l'exclusion de la L1 dont la procédure utilise Admission Post-Bac obligatoirement et la L3 pro TED dont le recrutement est toujours géré au lycée agricole de Nevers Challuy. Une difficulté reste à dissiper avant d'ouvrir la campagne : les conditions d'application du principe en vigueur dans les administrations de réponses aux usagers : "silence vaut accord au bout de deux mois".

En réponse à M.SAUCEDE, MME THOMAS précise qu'e-candidat ne concerne pas les candidatures internationales.

M.LEVEQUE souhaite savoir si le délai de deux mois peut commencer à courir à la date de clôture des candidatures.

MME THOMAS précise que nous sommes en attente d'information du PAJ à ce sujet.

#### – Information sur la nomination des jurys d'examens

Le Directeur d'UFR explique que le CA de l'uB le 17/12/2014 a adopté le transfert des compétences relatives aux jurys d'examens aux directeurs de composantes. La mise en place des jurys doit être faite dans l'urgence pour la session qui arrive (semestre 1) puis pour les prochaines sessions.

Il propose de constituer les jurys avec les responsables d'UE, avec invitation des enseignants ayant rédigé le sujet, avec toutefois une grande souplesse d'une filière à l'autre. Il faut faire attention à ne pas prévoir des jurys pléthoriques, pour s'assurer de réunir le quorum à chaque jury, notamment en licence.

M. PICHON approuve la nomination des responsables d'UE mais pose le problème de la session 2 où il sera difficile de réunir de nombreux enseignants à la mi-juillet.

Un débat s'instaure sur le nombre et la qualité des membres de jurys à prévoir.

Le directeur d'UFR charge les responsables de filières de constituer des jurys dans la concertation, en se basant sur le minimum de 6 membres conseillé par la scolarité centrale. Il précise que ce n'est pas une règle mais une base de réflexion, toute latitude étant laissée aux responsables de filières.

#### – Création et tarifs du D.U « Données Ecol »

Le directeur d'UFR présente le projet de création de ce D.U, porté par M.FAIVRE et M. GARNIER. La formation porte sur la planification, la collecte et l'analyse de données biologiques. Les frais de formation s'élèvent à 1100 € + 189,10 € de droits d'inscription (tarif 2014-2015).

M. FARA demande comment ont été fixés les frais de formation.

M. FAIVRE répond que le SEFCA a calculé cette somme, qui correspond à une moyenne des coûts observés dans les DU.

M. RIALLAND demande si cette formation cible des personnes en emploi ou sans emploi.

M. FAIVRE répond que les deux sont concernés mais que les personnes sans emploi doivent trouver un financement. Le SEFCA va travailler à l'accompagnement des candidats pour les aider dans cette recherche de financement.

Le directeur d'UFR précise que Pôle Emploi et le CRB s'impliquent dans le financement de formations professionnalisantes.

M. RIALLAND espère qu'il sera possible d'avoir un tarif pour les candidats en recherche d'emploi non financée.

M. FAIVRE ne s'oppose pas au principe mais ne souhaite pas afficher cette possibilité, afin de ne pas compromettre la soutenabilité financière de la formation.

M. GUZZO précise qu'il existe déjà une étude personnalisée des dossiers, qui aboutit parfois à une adaptation des frais aux possibilités financières personnelles des candidats.

✓ **Unanimité (33 pour)**

– **Individualisation d'un parcours PCB de la L1 à la L3**

M. FAIVRE présente la situation actuelle de ce parcours proposé actuellement en L2, qui compte un surplus d'heures par rapport aux autres parcours pour préparer les étudiants aux concours B (école vétérinaire etc...). A partir de l'an prochain, les étudiants devront être inscrits en L3 pour pouvoir passer les concours et les candidats ayant échoué au concours A ne devraient plus pouvoir passer le concours B. Un réaménagement de la maquette sera nécessaire pour 2015-2016 car les épreuves vont également être modifiées.

L'année de transition des étudiants actuellement en L1 doit être décidée, avec une L2 préparation concours aménagée et la L3 PCB ensuite. S'il est décidé un parcours particulier PCB de la L1 (option en L1 et L2) à la L3 (parcours), il faut aussi trouver un Enseignant-Chercheur qui porte et fasse vivre cette formation.

M. PICHON explique qu'auparavant, on recrutait beaucoup d'anciens élèves de classes préparatoires dans cette filière. Cette année sont arrivés quelques très bons L1 (dont un ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat S) venus spécifiquement pour cette formation et qui resteront dans nos masters s'ils échouent au concours B. C'est donc un apport non négligeable pour l'UFR.

M. FARA pense qu'il faut solliciter l'avis de Claire OLIVE sur la prise en charge de cette formation.

M. FAIVRE pense qu'elle est la mieux placée pour s'en occuper, même si le concours ne concerne pas son secteur.

M.PICHON confirme que comme ils sont inscrits en licence de biologie, ils passeront des épreuves de mathématiques, de physique et de chimie.

Le directeur d'UFR propose au conseil l'individualisation d'un parcours PCB de la L1 à la L3. Mandat est donné à M.FAIVRE pour contacter Claire OLIVE.

✓ **Unanimité (33 pour)**  
✓

▪ **Questions relatives aux ressources humaines**

– **DOM RH pour 2016**

➤ ***Date du DOM : 13.02.2015***

Ce sera la première étape de discussion pour la campagne d'emploi 2016.

➤ ***Présentation des postes BIATSS susceptibles d'être vacants en 2016***

1 adjoint administratif à l'antenne financière en avril 2016 (MME BAUDOIN)

1 technicien biologie animale au plus tard en mai 2016 (M. SOLONOT)

1 technicien physiologie animale (M. SAUNIER) 3/12/2016.

➤ ***Attente de réponse des intéressés pour les postes d'enseignants -chercheurs***

M. BENTEJAC, MME CHARBONNIER, M. PAUL, seraient susceptibles de partir en retraite en 2016 ou 2017.

Des réunions seront organisées en février (commissions de la recherche et de la pédagogie puis conseil d'UFR) pour élaborer un classement des demandes de créations de postes et d'utilisation des emplois vacants.

M.DER demande si la campagne d'emploi détaillée, notamment les pourcentages « enseignement » et « recherche » sera soumise au conseil d'UFR.

Le directeur de l'UFR répond que oui.

M. ROLLIN annonce que 23 postes BIATSS sont gelés au niveau de l'université et que les créations des postes « Fioraso » seront consacrées à la COMUE, alors que 35% des personnels BIATSS de l'uB sont contractuels.

Le Directeur d'UFR relève que la communication ministérielle fait état de nombreux emplois créés (1000 par an) alors que les universités sont contraintes de les geler du fait de leurs difficultés financières.

- **Questions relatives à la sécurité**

- **Nomination d’assistants de prévention pour l’enseignement**

Suite à la venue l’an dernier d’une stagiaire dans les locaux d’enseignement afin d’élaborer le document unique sur les risques, l’Université nous demande de désigner des assistants de prévention pour l’enseignement, à savoir les personnes qui ont travaillé avec la stagiaire à l’élaboration du document de prévention des risques. Il manque encore des personnes dans cette liste, notamment Emilie STEIMETZ dépendant du département ETEC.

MME ABED VIEILLARD suggère de remplacer M. Solonot par M. Loquin compte tenu de la proximité de son départ en retraite.

✓ **Unanimité (33 pour)**

- **Questions diverses**

- **DSER et DER**

Ces dossiers proviennent de l’IUVV. Le directeur de l’UFR en présente les détails aux membres du conseil :

✓ **ZBYRKO Antoine : Unanimité (33 pour)**

✓ **PETITGONNET Clément : Unanimité (33 pour)**

- **Dénomination de la salle du conseil et du jardin jurassique et compte rendu de la commission des locaux**

MME ABED-VIEILLARD précise qu’une réunion de la commission des locaux a eu lieu le vendredi précédent, pour étudier la liste de noms possibles pour la salle du conseil et 4 noms en sont ressortis : la biologiste kényane Mataï, professeur et médecin vétérinaire, prix Nobel de la paix, qui a mis en place le mouvement « ceinture verte » pour la reforestation en Afrique.

Autre nom proposé, celui de Charles Noirot, décédé en 2010, qui était professeur de zoologie à l’UFR et a contribué à faire le lien avec le CNRS et est connu pour être l’un des plus grands spécialistes des termites au plan international.

Autre proposition : M. Pierre MORLAND, médecin et botaniste, premier à avoir une chaire d’histoire naturelle au début du XIXe siècle à l’université de Bourgogne. Il a permis l’installation du jardin botanique à côté du muséum d’histoire naturelle de Dijon.

Autre nom possible : Galathéa, en hommage au travail sur les crustacés mené dans l’UFR.

MME ABED-VIEILLARD affiche sa préférence pour sa proposition de dénomination féminine de la salle : Wangari Muta Maathaï, qui allie des compétences scientifiques et des valeurs humanistes.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

✓ **Salle du conseil : MATHAI : 15, Charles NOIROT : 12, Galathéa : 4, Pierre MORLAND : 1**

Puis, une proposition de la commission des locaux est soumise au vote : dénommer le jardin jurassique : **Jean-Henri DELANCE**, du nom d'un enseignant-chercheur de l'UFR aujourd'hui décédé qui a beaucoup œuvré pour cette salle.

✓ **Unanimité (33 pour)**

MME ABED VIEILLARD pense qu'elle proposera de dénommer la salle de TP 201 « salle Charles Noirot ». Elle propose d'inviter la gouvernance à ces inaugurations. D'autres salles pourraient encore être renommées dans l'UFR.

M.ROLLIN pense nécessaire d'afficher une courte biographie de Wangari Muta Maathaï sur une porte de la salle du conseil afin que les visiteurs sachent ce qu'elle a fait.

– **Vacance de la fonction de responsable de la licence professionnelle « Traitement des Eaux et Déchets » en septembre 2017**

M.LEVEQUE informe le conseil que M.THEVENOT ne conservera pas la responsabilité de la licence professionnelle « Traitement des Eaux et Déchets » en septembre 2017. Il se désengage de cette licence professionnelle pour prendre la responsabilité de la L3 professionnelle ANTD, M.COLLIN prenant la responsabilité d'un M1.

Le Directeur d'UFR souhaite qu'un appel à candidature soit lancé au sein de l'UFR.

– **Débat sur l'harmonisation des durées d'épreuves par rapport aux durées d'enseignement**

M .DECONINCK souhaite attirer l'attention sur les disparités existantes entre durée des épreuves et durée des cours. Il pense que retenir un pourcentage de 10% serait bienvenu (par exemple 2 heures d'épreuve si le cours magistral dure 20 heures), avec un minimum d'une heure.

M.PICHON estime que la durée des épreuves dépend du choix des équipes pédagogiques.

Le directeur de l'UFR pense qu'il n'est pas souhaitable que la durée excède 2 heures.

Ce point sera évoqué en commission de la pédagogie.

– **Débat sur les obligations de surveillance d'examen incombant aux doctorants contractuels**

M .DECONINCK est surpris que des doctorants contractuels aient à surveiller des examens de disciplines qui leur sont totalement étrangères. Il aimerait que les surveillants soient désignés dans leur champ disciplinaire.

Le directeur de l'UFR explique que certaines situations ont nécessité de faire appel, en L1 et L2 notamment, à des surveillants statutaires ou doctorants contractuels extérieurs à la discipline, pour faire face à la pénurie de surveillants. Il explique que la compétence dans le domaine n'est pas indispensable pour surveiller les épreuves.



Par ailleurs, nous avons été confrontés cette année à un certain nombre de refus de doctorants contractuels de surveiller pour divers motifs. Le directeur de l'UFR a donc été amené à envoyer à tous les doctorants-contractuels un courrier avec rappel légal sur leurs droits et obligations, notamment la charge de la surveillance.

M. SAUCEDE pense que les doctorants contractuels manquent peut-être d'informations sur leur contrat et leurs obligations et qu'il serait bon de les leur rappeler tous les ans. Il rapporte également que certains doctorants contractuels sont parfois également incités par leurs directeurs de thèse à refuser ces demandes de surveillance.

M. RIALLAND pense que ce serait bien que l'équipe pédagogique leur organise un véritable accueil à leur arrivée.

– **Contestation par deux élus au conseil du non examen en conseil plénier des deux premiers points de l'ordre du jour du conseil restreint aux enseignants-chercheurs**

M. ROLLIN intervient pour demander pourquoi un conseil restreint aux Enseignants-chercheurs (EC) est organisé pour traiter d'un point relatif à la direction des études et à la direction adjointe de l'UFR, ainsi qu'à la répartition des primes des EC, alors que celles des BIATSS n'ont pas été discutées en conseil restreint aux BIATSS. M. ROLLIN fait part de son inquiétude que de plus en plus de points passent en conseil restreint, ce qui exclut les personnels BIATSS et les étudiants de ces débats, ce qui est dommageable.

M. DECONINK approuve cette remarque car le premier point concerne aussi les étudiants.

Le directeur d'UFR répond qu'en concertation avec divers collègues EC, il a été estimé qu'un débat relatif à l'annonce de la démission de Monsieur Pichon à la direction des études et à la direction adjointe de l'UFR devait avoir lieu entre enseignants-chercheurs, sans y concerner les étudiants.

Il tient à rassurer M. ROLLIN : il n'y a aucune intention de multiplier les points à aborder en conseil restreint.

Concernant les primes des EC, les textes sont précis et stipulent que les mesures nominatives doivent être décidées en conseil restreint, contrairement aux fonctions ouvrant droit à prime qui doivent l'être en conseil plénier, ce qui a été débattu lors du dernier conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE